



67

Octobre 2025

Feuille d'informations et de critique constructive sur la politique municipale et intercommunale.
Responsable de la rédaction: Jean-Paul Goyhénèche goyheneche02@orange.fr 03 23 38 01 45.

Rejoignez-nous sur <https://ugnylegay.ovh>



Edito:

Nous voilà au cœur de l'Automne, avec son lot de dépressions pluvieuses, voire de tempêtes comme la dernière, que les météorologues ont nommé «Benjamin»... Mais aussi de belles journées au fond de l'air doux et suave, aux odeurs d'herbe mouillée et de fruits des bois... Les châtaignes crissent sous nos pas, au hasard de nos promenades, dans les chemins débordant des feuilles mortes dont les arbres se dépouillent lentement...

Quoi de nouveau dans le village, si ce n'est un Conseil Municipal convoqué à la hâte pour délibérer sur une demande de subvention... Pour d'autres nouvelles, on peut aller consulter la page Facebook de la Mairie, curieusement privée et donc non ouverte au public, ou le panneau pocket municipal... Mais à part les informations sur le Comité des Fêtes, il n'y a pas grand-chose à se mettre sous la dent...

Conseil Municipal du 3 Octobre 2025...

Mr Charles Waton demande qui est le secrétaire de séance, Mme le Maire lui répond que c'est Patricia sauf s'il veut que ce soit lui et venir signer les comptes rendus. Réponse négative...

Au bout de 18 ans de présence au sein du Conseil Municipal, le conseiller Waton se réveille et s'inquiète de savoir qui assumera le secrétariat de la séance... Madame la Maire aurait pu lui faire remarquer, pour couper court à toute polémique, que normalement, le secrétariat des réunions du Conseil est tenu à tour de rôle par chacun des conseillers municipaux ! Les compte-rendus ainsi rédigés sont tenus dans un registre paginé prévu à cet effet... Donc si le conseiller Waton la ramène sur ce sujet, qu'on applique cette règle. L'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales précise d'ailleurs qu'«au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire». Bien que cela n'entâche pas la légalité des délibérations prises, le conseil municipal d'Ugny le Gay est à ce sujet, on pourrait dire, «hors la loi»...

Extension de l'éclairage public dans la rue Péchon.

Madame le Maire indique aux membres du Conseil qu'elle envisage d'effectuer les travaux suivants, dans le cadre des compétences transférées à l'USEDA et que la délibération doit être prise avant le 10 octobre afin d'être dans la programmation 2026.

Le coût global de l'opération, calculé aux conditions économiques en vigueur à ce jour, 6 480,87 euros Hors Taxe.

En application des conditions financières de l'USEDA, le montant de la contribution communale s'élève à 4 574 euros Hors Taxes... et se répartit comme suit :

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le devis de l'USEDA pour la part communale de 4 574 euros et décide :

- 1) D'inscrire cette opération sur son budget 2026.
- 2) S'engage à verser à l'USEDA, à l'issue des travaux, la contribution financière détaillée ci-dessus, actualisée conformément au marché de l'USEDA et des travaux réalisés.
- 3) En cas d'abandon du projet approuvé par la collectivité, les frais d'étude engagés seront remboursés à l'USEDA pour 445 euros...

Madame la Maire présente le coût du chantier en valeur Hors Taxes... Mais désolé, les collectivités locales sont assujetties à la TVA. Donc le coût global de l'opération se chiffre à 7 777,00 euros et la participation communale est de 5 489 euros, TTC... Ensuite, seulement cette dépense pourra bénéficier du FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) subvention de l'Etat pour aider les collectivités dans leurs investissements...

Informations diverses...

Un courrier relatif à une fiche de recensement des souhaits des travaux d'être réalisés par le Chantier d'insertion reçu en mairie nous demande ce que la municipalité envisagerait comme travaux à exécuter par le chantier d'insertion. Le conseil liste les points suivants :

- _cimetière : mur qui se lézarde et joints à refaire...
- _église : mur et joints à refaire...
- _mairie : parquet à poncer et à vitrifier...
- _plancher du grenier : trous dans le plancher (prévoir OSB3)

Madame la Maire mentionne dans son compte-rendu une référence OSB3, sans en préciser la définition... Comme si le commun des mortels était censé savoir ce que cela signifiait... C'est un peu la manie des technocrates d'inonder leur propos de sigles qu'ils sont les seuls à comprendre. Je vous livre donc le sens de ce sigle, si comme moi, vous n'êtes pas un spécialiste du «BTP» (Bâtiments & Travaux Publics)...

Le panneau OSB 3 (Oriented Strand Board) est un panneau de process, destiné à de multiples applications (ossature bois, menuiserie, plancher, emballage, agencement, etc). Il est composé de lamelles de bois (environ 80% de bois résineux et 20% de bois feuillus). La base de ce panneau est constituée de 3 plis croisés.

Que sont les panneaux de « process » ?

Les panneaux de process sont des produits à base de bois ou d'autres matières lignocellulosiques, reconstitués à partir de petits éléments de bois et de lin (en France). Ceux-ci sont agglomérés entre eux grâce à une colle organique, un liant hydraulique ou le simple pouvoir collant de la fibre lignocellulosique. La fabrication de ces produits requiert un processus en continu (le mot process anglais représente à la fois la ligne de fabrication et le processus de fabrication).

Trois familles principales constituent actuellement les panneaux de process :

- _Panneaux de particules
- _Panneaux de fibres
- _OSB

Le défibrillateur a été contrôlé : la batterie commence à donner des signes de fatigue, le sachet des électrodes a été ouvert... Nécessité d'effectuer une commande pour remplacer ces électrodes et la batterie. Mise en service du défibrillateur datant de 2021...

Patricia rappellera Mr Duriez au sujet des coussins berlinois car pas de réponse de sa part depuis juillet.

Mme le Maire demande aux conseillers présents leur souhait de continuer sur sa future liste pour les élections municipales : Charles envisage de se représenter sur une autre liste, Jimmy ne repart pas, Julien, Gilles et Patricia repartiraient sur la liste de Mme le Maire.

Tiens, tiens, le conseiller Waton va se présenter sur une autre liste... Encore un belle arnaque ! Il suffit qu'il trouve 8 de ses amis pour se joindre à lui, et se mettre en tête de liste... Il est à peu près sûr d'être réélu... Mais pour faire quoi, alors qu'on ne l'a jamais entendu argumenter ses prises de position pendant ses 18 ans de mandat ?... Dernièrement, comme je l'évoquais dans le numéro de la Rive n°60, il s'est abstenu de voter le budget, sans faire le moindre commentaire sur sa position...

Fin du conseil à 19 h 30...

Mme Patricia BONNARD demande la parole au sujet de la vitesse excessive rue Baligant. Elle cite le village de Neuflixieux qui a installé des feux rouges pédagogiques, et qui selon elle, seraient nécessaires pour ralentir les automobilistes. La pose d'un coussin berlinois ne serait pas suffisant.

Et bing !!! après des ralentisseurs, des caméras, en sus de la chicane, on va mettre des coussins Berlinois et un feu rouge pédagogique... Mais où s'arrêtera l'escalade dans la paranoïa des obstacles à la circulation routière ?... Et pourquoi pas interdire la circulation dans la rue Baligant pour satisfaire le délire certains de ses riverains dans leur guerre contre les chauffards ?... Quand comprendront-ils que tout ça ne sert à rien, et que si des individus ont décidé d'enfreindre la loi, quelques soient les dispositifs que vous leur opposerez, ils continueront à le faire ?...

Polémiques: l'information municipale...



En théorie, le tableau d'affichage de la Mairie devrait refléter toute l'activité administrative et humaine de la municipalité d'une commune... Et bien si l'on se penche sur celui d'Ugny le Gay, chez nous, il ne doit pas se passer grand-chose... Quelques affiches de manifestations, passées parfois depuis bien longtemps, des avis datant de Mathusalem, et c'est tout ! Où sont les documents d'urbanisme à faire connaître au public, les actes d'état civil, les arrêtés municipaux ?... Décidément l'information aux citoyens n'a pas été le point fort de cette mandature...

Polémiques: Les dépôts sauvages d'ordures...



En se baladant dans la campagne Ugniennaise, nous avons repéré quelques dépôts sauvages d'ordures ménagères qui ne nous rassurent guère sur le comportement civique de nos concitoyens... Parallèlement, le Conseil communautaire a voté un nouveau règlement intérieur des déchetteries qui, aux dires de la presse locale encadrerait davantage les dépôts aux différentes plate-formes gérées par cette collectivité. Rien de bien nouveau dans ce règlement, et la limite de volume journalier, fixé à 3 mètres, me semble tout à fait raisonnable... Sauf s'il s'agit de vider la maison d'un aïeul de toutes les "vieilleries" accumulées lors d'une vie entière... Une autre référence me chiffonne un petit peu dans ce règlement, celui de quantité "raisonnable". Cette notion me semble extrêmement floue et pourrait induire des refus arbitraires néfastes à notre environnement... Tels des dépôts sauvages des déchets comme celui qu'on peut observer sur le chemin du Fonds Louvet, qui vont se multiplier, à mon humble avis, si on commence à "durcir" le règlement des déchetteries. Car ce règlement exclue un certain nombre de déchets, sans prendre la peine de nous dire ce qu'il faut en faire...

Polémiques: Fin de la boucle cuivre...

Voilà le message de Madame la Maire que nous avons reçu dans nos boîtes aux lettres...

"...Mesdames, Messieurs

Petit rappel, au plus tard le 31/01/2027, L'arrêt des services du réseau cuivre orange fermera. Il est donc fortement conseillé d'anticiper cette décision. L'accès à Internet et au téléphone sera assuré par un réseau plus moderne et performant: la fibre optique.

Les foyers intéressés sont ceux qui ont encore la prise téléphonique en « T » et concerne les appareils branchés sur ce support (téléphone, alarme, téléassistance...).

Dés maintenant, vous pouvez contacter un opérateur et anticiper cette migration..."

Madame la Maire lance un énième avertissement concernant le démantèlement de la boucle cuivre qui alimentait depuis plus d'un siècle les réseaux téléphoniques... Ce service public universel va donc disparaître au profit de la fibre optique, nécessitant donc de nouvelles installations, un nouveau contrat, avec un nouvel opérateur...

Aussi, les personnes ne souhaitant pas Internet seront obligées de l'avoir pour disposer du téléphone mais au prix de la ligne fixe. Le coût de la bascule vers la téléphonie numérique est normalement de 149 € chez Orange...

De nombreux problèmes de connexion à la fibre remontent par les municipalités et par France services. Les élus ne peuvent pas communiquer positivement sur ce transfert cuivre-fibre impactant car il va toucher un public peu à l'aise avec le numérique. Il a été demandé par certains élus surtout en milieu rural, la mise en place d'un numéro de téléphone d'un médiateur facilitateur pour mettre en contact les personnes en difficulté. Ce dossier sera très compliqué pour les territoires ruraux et les élus risquent d'être directement interpellés par la population alors que ce n'est pas de leur compétence. Mais si Madame la Maire veut aider les administrés de son village, il faudra en faire un peu plus que de simples avertissements...